## CONTRATS AED - PIECES À FOURNIR NOUVEAUX et RENOUVELLEMENT

Au lycée Richelieu: mutualisation92@ac-versailles.fr

## Documents à fournir dans l'ordre du tableau dans un seul PDF

Les dossiers incomplets et/ou désordonnés seront rejetés.

|    | PIÈCES A TRANSMETTRE  | REMARQUES :   |
|----|---|---|
|    | Fiche de renseignements <b>Renouvellement</b> ou Fiche de renseignements <b>Nouveaux</b>  | Si possible complétée sous Excel signée par l'AED   |
|    | Renouvellement ou contrat de travail <u>signé</u> d'un an ( <u>du 1</u> <sup>er</sup> <u>septembre au 31 août</u> ) saisi sur le logiciel ASSED   | Le cachet du chef d'établissement doit être apposé.   |
|    | Le Procès-Verbal émanant d'ASSED <b>signé le jour de</b> l'Installation   | Le PVI ne doit pas être antidaté  |
|    | Photocopie <u>recto-verso</u> d'une pièce d'identité en cours de validité   | Pour les ressortissants de l'union européenne.  |
| ou | Photocopie <u>recto-verso</u> du titre de séjour en cours de validité, mentionnant l'autorisation de travailler. <u>A vérifier avant embauche</u>   | Fournir également <b>l'autorisation de travail</b> , si elle n'est pas mentionnée sur le titre de séjour  |
|    | Un RIB <u>A vérifier avant embauche</u> : aux NOM et <u>PRENOM</u> du salarié   | Au format bancaire officiel   |
|    | Photocopie de l'attestation d'affiliation à la <u>sécurité sociale</u> <b>CPAM</b> ou <b>MGEN</b> récente, sur laquelle le salarié a la qualité d'assuré principal.   | Vos salariés doivent impérativement s'affilier à la CPAM ou à la MGEN. L'affiliation à d'autres centres ou le statut d'ayant droit ne permettent pas le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie. |
|    | <u>Uniquement pour les NOUVEAUX AED</u> : Déclaration de situation antérieure pour la reprise d'ancienneté Selon les cas: Copie du certificat de travail du précédent emploi en tant qu'AED ou un état de service et un certificat de cessation de paiement | L'ancienneté est reprise seulement si la période entre les deux contrats est inférieure à 4 mois.   |

<u>Point de vigilance concernant les renouvellements</u>: en cas de changement de quotité, il est préférable de saisir un **renouvellement** de contrat suivi d'un avenant et **non un nouveau contrat** afin de ne pas générer une nouvelle période d'essai (cf. : site du service paie / Bloc Renouvellement de contrat).

|    | À CONSERVER DANS L'ÉTABLISSEMENT   | REMARQUES:  |
|----|--|---|
| ou | <b>Pour les AED :</b> Photocopie du Baccalauréat, relevé de notes ou équivalent de niveau IV minimum (cf. liste sur le site du service)  | A vérifier AVANT embauche En cas de perte du diplôme, faire une demande   |
|    | Pour les AP et APS : Copie du diplôme BAC +2   | d'attestation au SIEC : <a href="https://siec.education.fr/candidats/demarches/">https://siec.education.fr/candidats/demarches/</a> |
|    | Pour les étudiants: Copie du certificat de scolarité   | Crédit d'heures à déduire du temps de travail   |
|    | Accusé réception de la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) A saisir en ligne : <a href="https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf">https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf</a> | Ce document ne doit plus être transmis à notre service.   |
|    | Imprimé casier judiciaire B2 avec la preuve d'envoi au service compétent.  | A transmettre au Rectorat<br>(ce.gestion-aed@ac-versailles.fr)  |

|           | PIÈCES À FOURNIR ULTÉRIEUREMENT   | REMARQUES:   |
|-----------|---|--|
| S.F.T.    | Dossier de prise en charge du Supplément familial de Traitement. Fournir les certificats de scolarité des enfants ayant entre 16 et 19 ans ou ayant 16 ans dans l'année | Voir le dossier avec les pièces justificatives<br>A transmettre à partir du mois de novembre   |
| Transport | Demande de prise en charge des frais de transport.  | Pour les transports mensuels, nous envoyer les coupons <b>par mail</b> tous les mois ou l'attestation de chargement, à partir du mois de décembre.  A partir du mois du mois novembre pour les annuels |
| P.S.C.    | Demande de remboursement partiel de la cotisation Mutuelle Santé.   | <u>Uniquement en cas de 1<sup>ère</sup> demande</u> ou de changement de situation.   |